

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des PYRÉNÉES-ORIENTALESEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERESDate convocation
02/07/2021Nombres de membres en exercice : 11
Nombres de membres Présents : 07
Nombres de membres Absents : 04Date Affichage
02/07/2021Nombre de procurations : 04
Nombre de votants : 11

Séance du 8 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un le huit juillet à 18h00, le Conseil Municipal régulièrement réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel sous la présidence de M. PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : M. BRILLIARD M., M. CORREIA J. ; M. LAUBRAY. J.M.MIRAN P ; V.
PICHEYRE, M. VAILLS S.,

Absents excusés :, M. DOMINGO J.D. ; Mme DABOUIS N., Mme BADIE F. ;M.PUJOL D.
Procurations : M. DOMINGO J.D à M.PICHEYRE V ; Mme DABOUIS N. à M.LAUBRAY J, Mme BADIE F. à M.BRILLIARD M, M.PUJOL D à M.MIRAN P.

Objet de la Délibération : TARIFS APPLICABLES CONCOURS DE PECHE AU LAC DE L'OLIVE

Monsieur le Maire informe à l'assemblée qu'il convient de délibérer sur les tarifs applicables au lac de l'olive pour les concours de pêche.

Tous les ans, des concours de pêche sont organisés les 14 juillet et 15 août, le tarif proposé pour la journée de pêche (5 prises et la grillade) sera de 20 € par personnes et 5€ uniquement pour la grillade.

DECIDE que les tarifs fixés ci-dessus seront appliqués à partir du mois de juillet 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 8 juillet 2021

Le Maire,
PETITQUEUX Philippe.

